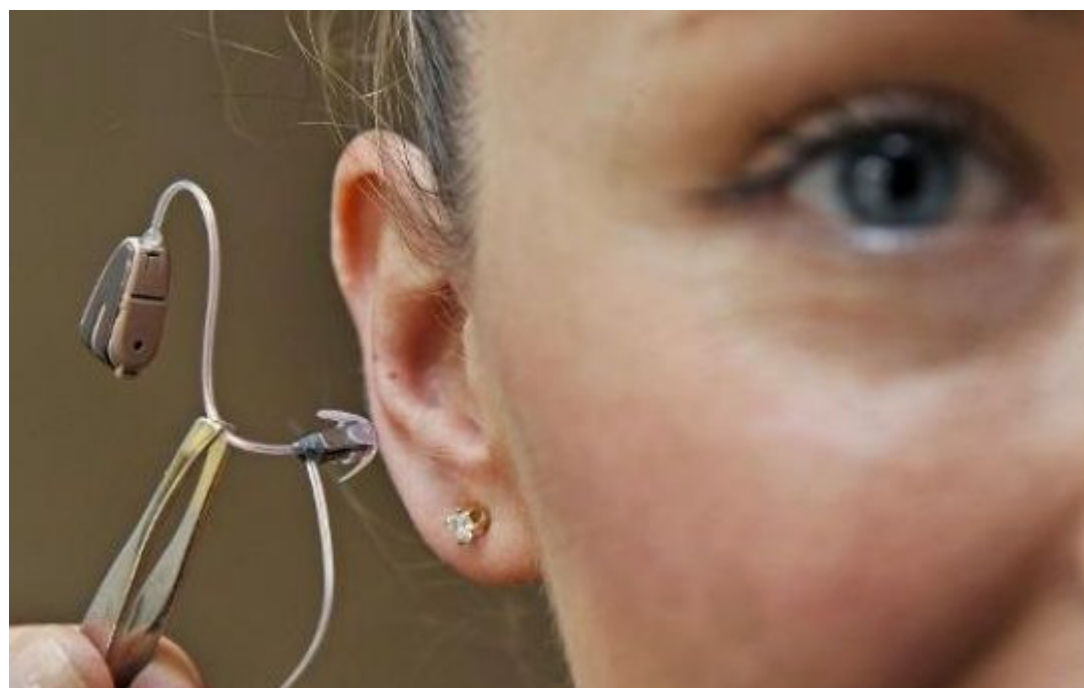


En naviguant sur notre site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer une navigation optimale et nous permettre de réaliser des statistiques de visites. ok En savoir plus

LA PARISIENNE

Le Parisien

Les audioprothésistes réclament un meilleur remboursement de la Sécurité sociale



Mal remboursées, les audioprothèses représentent pourtant une "priorité de santé publique" avec le vieillissement de la population, ont estimé mercredi des professionnels du secteur, qui réclament une meilleure prise en charge par la Sécurité sociale.

"La France est très en retard en matière de remboursement des audioprothèses" car "il manque une implication des pouvoirs publics", a déclaré lors d'une conférence de presse Luis Godinho, président du syndicat national des audioprothésistes (Unsaf).

Une prothèse auditive, qui permet de corriger la surdité, coûte en moyenne 1.535 euros toutes gammes confondues. Il faut compter 1.000 euros pour une entrée de gamme.

Or, la Sécu ne rembourse que 120 euros par appareil, les complémentaires 350 euros en moyenne.

Au final, "le reste à charge pour le patient est de 1.000 euros", a expliqué M. Godinho. Un appareil auditif a une durée de vie moyenne de cinq ans, selon lui.

Augmenter la participation de la Sécu "à 600, 700 euros serait un très grand pas", ce qui représenterait une dépense supplémentaire "de 250 millions d'euros", a-t-il indiqué, mettant en avant une "priorité de santé publique".

"Déclin cognitif, isolement et dépression"

Le président du syndicat des ORL, Jean-Michel Klein, a ainsi expliqué que la surdité non corrigée était à l'origine de "déclin cognitif, isolement et dépression". Il a évoqué "l'image négative" dont souffrent ces dispositifs, "contrairement aux lunettes devenus un objet de mode".

Selon le professeur Bruno Frachet, chirurgien ORL à l'hôpital Rothschild de Paris, la surdité intervient à l'âge de 60-65 ans mais les personnes sont appareillées plus tardivement.

Or, "lorsque vous entendez mal, le déclin cognitif est plus précoce", de l'ordre de sept ans, a-t-il affirmé, "ce qui accélère l'entrée dans la dépendance".

Sur six millions de malentendants en France, 2,5 à 3 millions devraient être équipés selon l'Inspection générale des affaires sociales (Igas). Seulement 1,5 million le sont.

En septembre, la Cour des comptes avait pointé les "prix élevés" de l'optique et des audioprothèses en France, plaidant pour une plus grande régulation du marché.

"Nos données économiques sont différentes du secteur de l'optique", s'est défendu M. Godinho.

AFP